



“ EDITO

Julien Orlandini, Directeur de la Caf du Var

Chers Allocataires,

L'accès « à tout pour tous », tel est le mot d'ordre, induit par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qu'il convient de mettre en œuvre. Les enjeux de l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap sont tels que ces dernières années la Caf du Var a souhaité clarifier sa politique et aménager son organisation.

Notre devise : mettre en place une inclusion générale afin d'accompagner vers l'avenir.

Cette devise, qui se veut fédératrice, retranscrit la volonté de la Caf du Var et de son Conseil d'administration d'accompagner chacun (famille, enfant, adulte) dans son parcours de vie à travers l'affirmation de sa citoyenneté dans l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Petite-enfance, accès aux droits, jeunesse, logement, exercice de la parentalité, animation de la vie sociale, insertion socio-professionnelle : aucun des sujets investis par votre Caf ne doit par son fonctionnement, mettre en exclusion les personnes concernées par le handicap.

Bien sûr cette exigence est d'abord celle qui s'impose à la Caf du Var dans son fonctionnement interne comme dans son service aux publics.

Deux nouvelles étapes viennent d'ores et déjà confirmer cette posture :

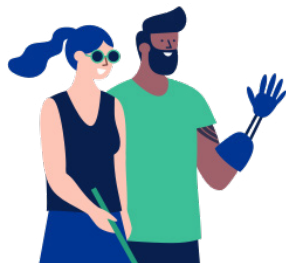
- la création du pôle d'appui et de ressources à l'inclusion handicap : le PARIH 83. Ce service départemental impulsé par la CAF et ses partenaires (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées du Var, Agence Régionale de Santé, Mutualité Sociale Agricole Provence azur et Département du Var) favorise notamment le recours des familles aux services publics, et la participation de TOUS les enfants aux activités sportives et de loisirs.
- la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) depuis le 1er octobre 2023.

Je souhaite que cette nouvelle newsletter, à l'attention de toutes les familles concernées par le handicap, constitue une troisième étape !

Les aides et services auxquelles vous avez droit, les lieux où trouver du soutien et de l'information, les acteurs qui peuvent vous accompagner, ... Cette lettre d'informations vous présente les initiatives proposées par nos partenaires et soutenues par la Caf du Var à destination des familles et des personnes concernées par le handicap.

Toutes ces actions sont organisées par des professionnels vers lesquels vous pouvez vous orienter directement.

Bonne lecture !



SOMMAIRE

- [ACTUALITÉS CAF](#)
- [ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES](#)
- [ÉCOLE ET MULTI-ACTIVITÉS](#)
- [VACANCES ET LOISIRS](#)
- [SPORTS](#)
- [VIE D'ADULTE](#)



CALENDRIER >>>>

DIMANCHE 1ER OCTOBRE

Depuis le 1er octobre 2023, la réforme de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) change le mode de calcul de l'allocation.

Retrouvez toutes [les réponses aux questions](#) que vous vous posez dans cette newsletter et sur [caf.fr](#).



FORUM HANDICAP

Samedi dernier, l'association handilavie organisait le 1er forum handicap à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Une trentaine de stands (associations, professionnels, sportifs, organismes, structures...) étaient présents pour présenter leurs offres, projets, propositions d'accompagnement...

📍 Association handilavie
handilavie@gmail.com



A LA UNE

Déconjugalisation de l'Aah



La réforme de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) change le mode de calcul de l'allocation.

Pour les bénéficiaires en couple : seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles seront prises en compte dans le calcul de la prestation.

La réforme de la déconjugalisation de l'Aah entre en vigueur le 1er octobre 2023.

Le premier versement d'Aah impacté par cette réforme interviendra début novembre 2023 pour les droits d'octobre.

L'application de la réforme répond aux principes suivants :

1. La déconjugalisation est automatique :
 - En tant que bénéficiaire de l'Aah, vous n'avez aucune démarche à réaliser.
 - ▣ La mise en oeuvre de la réforme est réalisée directement par l'organisme qui verse votre prestation et de manière automatique.
2. La déconjugalisation ne s'applique pas si elle vous est défavorable
 - Votre Caf évaluera votre droit selon les deux modes de calcul, conjugalisé et déconjugalisé, et appliquera celui qui vous est le plus favorable financièrement.
3. La déconjugalisation est définitive
 - Dès lors que votre allocation est déconjugalisée, vous relevez définitivement du mode de calcul déconjugalisé.

Découvrez la [vidéo](#) pour tout comprendre :



Et pour en savoir plus sur la déconjugalisation de l'Aah, consultez [la Foire aux questions](#) sur le [caf.fr](#).



SERVICE PERSONNALISÉ

La Caf du Var a mis en place une approche populationnelle personnalisée.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Les dossiers allocataires sont traités par des salariés experts dans les prestations et services liés au handicap (dont l'Aah, l'Aeeh, les mesures de tutelles...), afin de vous assurer une réponse adaptée.

Les modalités de contact de la Caf du Var restent inchangées.

Vous souhaitez nous contacter ? Retrouvez [l'ensemble des coordonnées et des services](#) mis à votre disposition sur le [caf.fr](#).



AIDES DE LA CAF DU VAR AUX FAMILLES



AIDE AU DÉPART EN VACANCES DES FAMILLES

L'aide aux vacances familiales (AVF) offre aux familles, dont le quotient familial est égal ou inférieur à 1000 euros, jusqu'à 65 % de réduction sur le coût de leur séjour dans la limite de 350 euros par personne.

Pour les familles percevant l'Aeeh ou l'Aah, 5% de réduction supplémentaires sont octroyés.

Pour plus d'informations, consultez toute les conditions d'éligibilité [ICI](#) sur le [caf.fr](#).



AIDE COUP DE POUCE

Vous avez au moins un enfant à charge, un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € et vous rencontrez une difficulté financière exceptionnelle ?

Une aide ponctuelle peut vous être accordée par la Caf du Var dans le cadre d'un accompagnement social.

Pour plus d'informations, consultez toute les conditions d'éligibilité [ICI](#) sur le [caf.fr](#).

AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

Vous souhaitez inscrire votre enfant de 6 à 11 ans dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire 2023-2024 ? La Caf peut vous aider.

Avec l'aide aux activités culturelles et artistiques, la Caf finance jusqu'à 200 euros par enfant des frais d'inscription (80% de la dépense engagée).

Pour plus d'informations, consultez toute les conditions d'éligibilité [ICI](#) sur le [caf.fr](#).



LE GUIDE DES AIDES AUX FAMILLES

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caf du Var attribue des aides financières individuelles aux familles.

Ces aides visent à soutenir les familles dans les moments clés de leur vie et à les accompagner lors d'événements fragilisant l'équilibre familial.

L'ensemble de ces aides financières individuelles (coup de pouce, aides sur projet, ...) est disponible [ICI](#) dans [le guide des aides aux familles](#).



ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Toutes les actions sont organisées par des professionnels. Pour toutes précisions sur une action évoquée dans ce bulletin, contactez directement la structure organisatrice.

TIPI : UNE NOUVELLE APPLI QUI FACILITE LA VIE DE TOUS LES PARENTS

Tipi est disponible pour le grand public depuis le 18 septembre sur Play Store et App Store. Qui de mieux que Boris Cyrulnik, parrain de Tipi, pour vous présenter l'appli :



Retrouvez la [vidéo de Boris Cyrulnik](#)



Tipi est une application mobile GRATUITE développée par la Caf du Var (83).

Tipi vous donne des informations claires et vérifiées, favorise le dialogue entre les professionnels et les familles, et crée une communauté de parents.

Que puis-je retrouver sur Tipi ?

Des fonctionnalités qui facilitent la vie des parents :

- Une carte interactive qui permet de trouver facilement les lieux dédiés aux familles, leurs contacts et horaires (filtrable par âge et thématique !).
- Un agenda qui regroupe tous les événements (activités, ateliers, rencontres, sorties) pour grands et petits à côté de son lieu de vie.
- Des rappels personnalisés selon l'âge des enfants pour ne rien oublier des rdv médicaux et démarches (en allégeant ainsi la charge mentale des parents).
- Un forum qui permet aux parents d'échanger entre eux sur différents sujets et qui favorise ainsi la création d'une "communauté" Tipi.

Vous en voulez encore ?
Tipi vous réserve plein d'autres surprises !
Pour plus d'infos, [rendez-vous sur caf.fr](#).



Retrouvez tous nos événements sur TIPI!



UNE AIDE POUR VOUS SOUTENIR À DOMICILE

Vous avez besoin d'aide pour réorganiser la vie de votre foyer après un événement familial ? L'aide et l'accompagnement à domicile (AAD) est là pour vous.

Parce que le handicap de votre enfant occasionne peut-être des difficultés, de repenser ou stabiliser une organisation, vous pouvez solliciter une aide à domicile diplômée et qualifiée dans toutes les étapes de votre vie pour vous accompagner dans votre rôle de parent.

Comment en bénéficier ?

Contactez [le service d'aide à domicile \(SAAD\) le plus proche de chez vous](#). Ce dernier procédera à un diagnostic de votre situation et déterminera si un intervenant à domicile peut temporairement vous accompagner.

Un plan d'action adapté vous sera alors proposé : objectifs de l'intervention, nombre d'heures et durée de l'accompagnement...

Quel montant ?

En partie prise en charge par la Caf, une participation financière (calculée sur la base de votre quotient familial) vous sera tout de même demandée.

Pour plus d'informations, consultez [le dépliant dédié](#) sur le caf.fr.

DES ATELIERS HABILITÉS SOCIALES ET TDAH POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES

Votre enfant présente un Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité ? Votre enfant présente un Trouble du Spectre de l'Autisme et vous souhaitez qu'il soit plus à l'aise dans les relations sociales?

Vous avez plus de 18 ans, vous présentez un Trouble du Spectre de l'Autisme et vous souhaitez être plus à l'aise dans les relations sociales ? Vous présentez un TDAH et souhaitez mieux comprendre votre trouble et trouver des astuces pour gérer votre quotidien ?

Coridys Var propose différents ateliers :

- des ateliers habilités sociaux pour les enfants de 7 à 11 ans, les mercredis de 14h15 à 15h45.
- des ateliers habilités pour les plus de 18 ans, les jeudis de 09h15 à 10h45
- des ateliers TDAH pour les plus de 18 ans, les jeudis de 14h15 à 15h45 du 14 septembre au 07 décembre 2023.

Ces ateliers aborderont différents thèmes selon les besoins.

Une participation de 15 euros par séance, avec un engagement sur les 10 séances, vous sera demandée par l'association.

Pour vous inscrire, complétez [les formulaires en ligne dédiés](#) accessibles sur le site de Coridys.



Troubles cognitifs: Comprendre pour Agir

Coridys
06 66 05 74 39
developpement@coridys.fr



UN SOUTIEN POUR LES FAMILLES

LÉA accompagne et soutient les familles d'enfants malades et/ou en situation de handicap, toutes pathologies et handicaps confondus, ainsi que leurs familles. Elle apporte aussi un précieux soutien face au deuil de l'enfant.

Pour répondre aux besoins des familles et des aidants, LÉA propose une diversité d'outils et de services.

L'association LÉA c'est un soutien :

- un soutien administratif : accompagnement personnalisé pour les démarches administratives d'accès aux droits et aux aides existantes (dossiers Mdp, Ajpp).
- un soutien matériel : outils gratuits comme des guides (disponible sur notre site internet), des fiches réflexes, du prêt de matériel par le réseau Handipret.
- un soutien psychologique : groupe d'échanges privés sur les réseaux sociaux (facebook), permanences téléphoniques avec des professionnels de santé, rendez-vous personnalisé avec nos psychologues.
- des journées de répit et des sorties familles pour permettre aux parents aidants d'enfant malades ou en situation de handicap, de prendre du temps pour eux, de créer des souvenirs, de sortir du quotidien...

📍 Association LÉA
0805 950 874
site : <https://www.asso-lea.org/>



UNE STRUCTURE D'ACCUEIL TEMPORAIRE POUR LES ADOLESCENTS

L'association Les Lutins de l'Isle apporte un soutien actif aux familles confrontées au manque de solution disponible pour la prise en charge de leur enfant en situation de handicap mental ou porteur de Trouble du spectre autistique (TSA).

Elle propose aujourd'hui à une quinzaine d'enfants âgés de 6 à 25 ans, un accueil de jour alternatif à l'offre du médicosocial de l'est du département du Var.

Elle mène son action auprès des enfants ou jeunes en situation de handicap qui peuvent pratiquer de nombreuses activités (physique, éducatives, thérapeutiques,...) mais également auprès des familles qui sortent progressivement de leur isolement psychologique et/ou social.

📍 Les Lutins de l'Isle
leslutinsdeliscl@gmail.com



UN NUMÉRO UNIQUE DESTINÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET AUX PROCHES AIDANTS SANS SOLUTION

Les **communautés 360** ont été créées afin de répondre de manière plus coordonnée et systémique à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, en proximité de leur lieu de vie.

Un numéro national dédié aux personnes sans solutions, et dont la situation nécessite des réponses territoriales coordonnées, a été créé : **0 800 360 360**. Ce numéro permet d'entrer en relation avec des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées réunis en communautés 360.

UN DISPOSITIF AU SERVICE DU PARCOURS DE VIE ET DU POUVOIR D'AGIR (DAPV)

Vous êtes parent d'un enfant handicapé âgé entre 0 et 20 ans ou une personne en situation de handicap et vous souhaitez être informé sur vos droits, conseillé, accompagné dans vos choix ? Contactez l'assistant au projet et parcours de vie DAPV.

DAPV est un service de soutien et d'orientation gratuit, qui propose aux parents d'enfants présentant des difficultés ou un handicap ou personne en situation de handicap, l'accompagnement et le soutien d'un professionnel : l'assistant au parcours et projet de vie, qui votre interlocuteur privilégié pour vous aider dans vos réflexions et dans vos décisions.

Les missions de l'assistant au projet et parcours de vie DAPV :

- vous apporter une écoute, un soutien personnalisé.
- vous accompagner dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de votre projet de vie ou celui de votre enfant.
- vous permettre d'être acteur de vos projets ou des projets de votre enfant.
- vous informer sur vos droits, vous orienter vers les différents partenaires.

Basé à La Valette-du-Var, à La Crau, à Brignoles et à Puget-sur-Argens, les équipes se rendent accessibles à tous les parents à leur domicile ou sur le lieu de leur choix. Pour plus d'informations, consultez [le dépliant dédié](#).

📍 DAPV83
06 76 48 37 66
v.comes@groupe-umane.fr

UN PÔLE RESSOURCES TSA

Parce que vivre avec un proche présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA) c'est beaucoup d'amour mais c'est aussi une vie très différente, AIDERA Var ouvre son pôle ressources TSA afin d'accompagner les familles dans leur parentalité et soutenir les fratries, souvent bouleversées par le handicap de leur frère ou de leur sœur.

Une équipe mobile composée de professionnels de l'IME La Frégate se déplace à domicile afin d'évaluer les besoins de la famille et de la fratrie : réponses aux questions, soutien dans les démarches administratives, réflexion conjointe sur les stratégies éducatives à mettre éventuellement en place.

D'autres modalités d'accompagnement peuvent également vous être proposées : tenue d'ateliers, séances d'habiletés sociales ou activités sur l'extérieur, temps de répit, formations, rencontres entre parents...

📍 Aidera Var
murielle.barre@aideravar.com





DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCOLE INCLUSIVE DANS LE VAR

Cap'école a pour mission de promouvoir et renforcer l'inclusion et l'intégration scolaires et périscolaires des enfants porteurs d'un handicap et/ou à besoin spécifique dans le département. Elle rassemble plusieurs parents et grands-parents d'enfants porteurs de handicap et/ou à besoins spécifiques et des enseignants.

Cap'école intervient auprès des familles, des équipes scolaires et des institutions, afin de soutenir, accompagner, informer et représenter les familles :

- pour construire les dossiers MDPH, première ou nouvelle demande et pour connaître les aides et vous aider à comprendre les préconisations de la MDPH pour votre enfant, et vous accompagner aux commissions de la CDAPH.
- pour les démarches de recours dans le cadre du droit à la scolarité (complétude GevaSco), la médiation entre les familles et l'inspection académique et développer les relations familles/école.

L'association organise une conférence par an sur l'école inclusive, avec des intervenants qualifiés et renommés.



📍 CAP'école
cap.ecole83@gmail.com

UNE EXPÉRIENCE SOLIDAIRE AVEC LE SERVICE CIVIQUE

L'Agence du Service civique veut plus de jeunes en situation de handicap parmi les volontaires.

Votre enfant a entre 16 et 30 ans, il peut faire une mission de service civique.

Il s'agit d'un dispositif national qui vise à mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, recrutés sur leur motivation, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience.

Unis Cité, association pionnière du service civique qui recherche des jeunes pour des missions en équipe dans l'art, la culture, l'environnement, la solidarité, la santé ou le numérique.

Les missions durent 9 mois (d'octobre à juillet) et sont indemnisées 609,96€ /mois (plus 110 € pour les foyers bénéficiant du RSA ou jeunes étudiants boursiers échelon 5 et +). Le jeune bénéficie de formations et d'un accompagnement pour son projet d'avenir.

Seules deux conditions comptent : être motivé et avoir l'envie de travailler en équipe !

Des séances d'informations sont proposées tous les vendredis à 14h dans les locaux d'Unis Cité.

📍 Unis-Cité
07 62 01 06 93
www.uniscite.fr/antenne/toulon-var/



DES ATELIERS CHOREGRAPHIQUES

Le Conservatoire intercommunal Rostropovitch-Landowski accueille les enfants à partir de 7 ans et les adultes en situation de handicap en musique et en danse.

Les cours et ateliers spécialisés (collectifs et/ou individuels) sont ouverts à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur niveau d'aptitude ou leur condition (sous réserve d'une attestation de la MDPH).

Un groupe restreint de 13 professeurs (4 en danse et 9 en musique), autour d'un « référent handicap », se sont portés volontaires pour constituer une équipe pédagogique « spécialisée ».

Les enseignants ont bénéficié de formations spécifiques pour répondre aux besoins particuliers de chaque élève afin qu'il se sente à l'aise et soutenu.

Les cours sont adaptés pour encourager le développement des compétences musicales et chorégraphiques, en tenant compte des capacités et des intérêts, dans une démarche inclusive qui est au cœur du nouveau Projet d'établissement.

Disciplines proposées : contrebasse, flûte, clarinette, batterie/percussions, violoncelle, BAO PAO et orgue sensoriel pour la musique. En danse, un atelier « danse intégrante » est proposé depuis 2022.



📍 Conservatoire Rostropovitch-Landowski
conservatoire-cogolin@golfe-sainttropez.fr
Cogolin : 04 98 12 29 74
conservatoire-maxime@golfe-sainttropez.fr
Sainte-Maxime : 04 94 43 95 90



DES BALADES SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES

L'association Chercheurs en herbe propose aux enfants de 11 à 17 ans, en situation de handicap, des balades scientifiques et culturelles.

Chaque balade se fait par groupe de 10 jeunes composés de 5 jeunes en situation de handicap et 5 jeunes des quartiers prioritaires de la ville de Toulon.

Objectif :

- faire découvrir aux jeunes leur territoire (côté mer et côté terre) et son fonctionnement lors de 4 sorties en demi-journées (côté mer et côté terre).
- les sensibiliser à l'environnement à travers des observations et des activités sensorielles in situ, et à la partie urbaine par le biais d'activités historiques et un carnet ludique et pédagogique.

La dernière demi-journée est dédiée à des expériences scientifiques en rapport avec les sorties précédentes.

📍 Chercheurs en herbe
07 85 96 57 80
chercheursderandos@gmail.com



VACANCES & LOISIRS

Le PARIH 83 a été créé par 12 associations varoises d'horizons différentes. Il a pour objectif de soutenir et généraliser l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap (0 à 20 ans), notamment en milieu ordinaire et au sein des structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Pour faciliter cet accueil sur les centres de loisirs, les crèches, les clubs sportifs, le PARIH 83 offre :

- un appui pour les professionnels et les acteurs du territoire (sensibilisation, soutien technique, médiations...).
- un réseau de partenaires pour orienter en fonction des besoins et des attentes de chacun.
- des ressources pour favoriser l'inclusion (malles pédagogiques, support en ligne...).



DES VACANCES EN FAMILLE AVEC SON ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Vous souhaitez partir en vacances en familles avec votre enfant en situation de handicap ?

Le réseau Passerelles propose une formule de séjour familial au sein de villages de vacances, résidences ou campings, dans un environnement entièrement adapté.

Sur place, une équipe composée d'un éducateur spécialisé et de minimum 2 animateurs est à la disposition de la famille tout au long du séjour pour :

- assurer un accueil de l'enfant handicapé ou de l'ensemble de la fratrie, en journée, 35 heures par semaine, au sein du club enfants ou dans un espace dédié, en fonction des besoins, avec la présence, si nécessaire, sur certains lieux de séjours, de personnel médical.
- accompagner la famille, au sein de certains lieux de séjours, dans des activités extérieures.
- apporter une aide dans la vie quotidienne, selon les besoins et la demande, en aidant la famille à s'installer à son arrivée, en proposant ponctuellement des temps de garde en soirées, et en coordonnant, sur certains lieux de séjours, la continuité des soins à domicile et du matériel adapté sur le lieu de vacances.

Pour qui : toutes les familles avec un enfant à charge, âgé de moins de 18 ans, en situation de maladie ou de handicap, ouvrant droit à l'Aeéh et résidant dans le Var.

Quel montant : Le surcoût lié à l'adaptation du séjour au handicap de chaque enfant (situation de handicap) de 1 475 euros est intégralement pris en charge par la Caf. Le coût de l'hébergement, variable selon la destination, le logement et les options choisis, est à la charge de la famille. Le Réseau Passerelles bénéficie d'un agrément VACAF sur l'ensemble de ses destinations de séjours familiaux. Si vous êtes éligible à l'aide aux vacances familiales (AVF majorée pour les bénéficiaires d'Aeéh et d'Aah) de la Caf du Var, cette aide est déduite de votre facture lors de la réservation.

Les démarches pour vous inscrire : la famille contacte [le Réseau Passerelles](#), en précisant dans le [formulaire dédié](#), qu'elle est allocataire à la Caf du Var et bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).



📍 Réseau Passerelles
contact@reseau-passerelles.org
www.reseau-passerelles.org

UN ACCÈS AUX CENTRES DE LOISIRS

La Caf du Var soutient financièrement les centres de loisirs périscolaires et extrascolaires du Var.

Ces lieux d'accueil, conformément à la loi du 11 février 2005, doivent mettre en place des aménagements pour accueillir les enfants en situation de handicap, sans surcoût et dans de bonnes conditions.

La Caf du Var les accompagne en organisant des plans de formation à l'inclusion pour leurs personnels, et a mis en place des aides financières leur permettant de renforcer leurs équipes si nécessaire.

N'hésitez donc pas à solliciter les organisateurs, qui peuvent être votre mairie ou des associations, pour accueillir votre enfant. Une évaluation de ses besoins permettra d'adapter l'accueil pour qu'il puisse accéder à ces loisirs éducatifs.



UN NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI AUX COLOS INCLUSIVES

Partir à la campagne, à la mer ou à la montagne en colonies de vacances "ordinaires", c'est maintenant possible pour votre enfant en situation de handicap, grâce au Dispositif d'Appui aux Colonies Inclusives (DACI).

Le DACI permet aux enfants en situation de handicap de participer à des séjours ordinaires en mettant en place les aménagements nécessaires à leurs besoins, tout au long de la colo.

Dans le Var, ce projet est mis en oeuvre par l'organisme Phar83, une association spécialiste de l'inclusion, qui emploie de nombreux personnels médico-sociaux.

Pour qui : tous les enfants âgés entre 8 et 17 ans ouvrant droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) et résidant dans le Var.

Quel montant : les aménagements sont entièrement pris en charge via le dispositif DACI, financé par la Caf du Var. Vous ne payez que le prix du séjour enfant, sans aucun surcoût lié au handicap.

Les démarches pour inscrire votre enfant : la famille ou l'organisateur de la colonie doivent compléter [le formulaire de demande en ligne dédié](#).

À réception de la demande, le coordonnateur du Daci prend contact avec la famille pour construire le projet d'appui à l'inclusion en colonie de vacances de leur enfant et déterminer les moyens qui seront mobilisés.



📍 Phar83
07 62 58 88 58
daci@phar83.fr / c.viguiet@phar83.fr
<https://www.phar83.fr/>

UN PÔLE D'ACTIVITÉ ADAPTÉE À DRAGUIGNAN

Vous habitez Draguignan ? Le Pôle Activités Adaptées de la Commune propose des activités de loisirs et sportives aux enfants et jeunes, jusqu'à 25 ans, en situation de handicap.

Il propose également des séances ou journées de découverte sportive en partenariat pour les enfants en situation de handicap avec des associations sportives Dracenoises.

📍 Pôle activités adaptées
04 94 60 20 81 ou 27
Guichet familles : draguignan.portail-familles.app





D-PASS TON HANDICAP !

La pratique d'une activité sportive régulière étant essentielle pour la santé et le bien-être, la Caf du Var s'associe à la Maison Sport Santé 83, portée par le Comité Départemental Olympique et Sportif, pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le département via le dispositif D-PASS ton handicap !

Qu'est-ce que « D-PASS ton handicap » ?

- Un accompagnement individualisé pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toute association sportive.
- Un programme gratuit et complet de reprise à l'activité physique et sportive avec : bilan de forme, bilan motivationnel, 10 séances encadrées d'activité physique adaptée. Objectif : intégrer une association sportive.
- Une aide financière de 200 euros pour les frais d'adhésion et/ou la licence à une activité sportive.

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif est destiné aux enfants et adultes bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (Aeéh) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah)

Comment en bénéficier ?

Les personnes éligibles ou leurs aidants doivent contacter la Maison Sport Santé 83. Ils bénéficieront d'un entretien préalable avec un conseiller, d'une présentation du dispositif et d'un programme pour sa mise en oeuvre.

Seul critère, bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh).

Pour plus d'informations, consultez [le dépliant dédié](#).

 Maison Sport Santé 83
04 94 46 01 92
acdoss@cdos83.fr

LA PLATEFORME « TROUVE TON PARASPORT »

Vous ne savez pas quelle activité faire pratiquer à votre enfant ?

Lancée par le Comité paralympique et sportif français, la [plateforme Trouve ton parasport](#) a pour ambition de favoriser l'accès au handisport aux personnes concernées par un handicap, que celui-ci soit physique, sensoriel, psychique ou mental.

Comment fonctionne la plateforme ?

La plateforme, très simple d'utilisation, permet à chacun.e, soit d'accéder directement aux différentes disciplines, soit d'être accompagné.e vers des propositions ciblées après avoir sélectionnés différents critères : âge, envies, handicap, contre-indications, qualités physiques, motivations. Quel que soit le mode de recherche choisi, la plateforme offre la possibilité de rechercher les clubs adéquats via les sites des Fédérations sportives, de la Fédération française handisport, de la Fédération française du sport adapté ou grâce à l'annuaire du Handiguide des sports, lancé par le ministère des Sports fin 2019.

Côté financement : les familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) ouvrent droit au [PASS'SPORT](#) délivré par l'Etat, quelles que soient les ressources de leur famille.

ESSAI LE SPORT !

Porté par la Fondation du Rugby Club Toulonnais, la Caf du Var et le CDOS 83, "Essai le sport !" vise à faire découvrir la pratique sportive, et particulièrement celle du rugby, à de jeunes adultes en situation de handicap mental, psychique et ou cognitif.

Un groupe d'une vingtaine de personnes est reçu deux fois par mois, au Rct Campus et ou à Mayol pour :

- des initiations et des séances de sport adapté coordonnées par le CDOS 83.
- des ateliers de sensibilisation proposés par les partenaires de l'action : écoresponsabilité, nutrition, hygiène, protection des mers et des océans... autant de thèmes portés au quotidien par le RCT et sa Fondation Rugby Coeur Toulonnais.

Les participants sont accompagnés tout au long du programme en matière de santé, de bien-être, mais également dans la recherche, le choix et l'obtention d'une licence auprès de structures adaptées.

 Fondation du Rugby Club Toulonnais
07 83 84 84 45
baptiste.lauroilillo@rctoulon.com



DES SÉJOURS AVENTURE-SPORTIFS

Envie de vivre une aventure humaine riche en sensations fortes.

L'association Comme les Autres propose un accompagnement social dynamisé par le sport et les sensations fortes, ainsi que des séjours-aventure sportifs en mixité handi-valides (5 personnes valides, 5 personnes à mobilité réduite suite à un accident).

Ouverts aux personnes majeures (particuliers comme professionnels), ces séjours sont entièrement gratuits, seule une adhésion de 15 euros à l'association sera demandée.

Retrouvez plus d'informations, sur le [site Comme Les Autres](#).



 Comme Les Autres
07 85 53 32 21
ckauffmann@commelesautres.org





VIE D'ADULTE



UNE PLATEFORME POUR ÊTRE AUTONOME CHEZ SOI !

Handitoit s'est donné pour mission de faciliter l'accès aux logements pour des personnes en situation de handicap, en faisant l'intermédiaire avec les bailleurs et en faisant la promotion des logements adaptés.

En région Paca, l'association Handitoit a mis en place une plateforme régionale du logement adapté : www.handitoit.org.

La Plateforme Régionale du Logement Adapté est une interface entre la production de logements et la demande de logement adapté.

Elle a été conçue pour faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap en les mettant en relation avec les bailleurs sociaux, partenaires de l'association et producteurs de logements adaptés, et constitue un trait-d'union entre les demandes de logements adaptés et l'offre adéquate des bailleurs sociaux ou privés.

 Handitoit
direction@handitoit.org



BIENTÔT UN CENTRE RÉGIONAL AVEC ET POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Centre Ressources INTIMAGIR PACA s'érige en un lieu d'information, de soutien, spécialement dédié aux besoins relatifs à la vie affective, intime, à la parentalité et à la lutte contre les violences, pour les personnes en situation de handicap.

Il réunit, partage, fédère les ressources et les acteurs de proximité, favorisant l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

INTIMAGIR se distingue par son appui actif aux initiatives locales, départementales et régionales, destinées à répondre de manière spécifique aux besoins des personnes concernées, de leurs aidants et des professionnels.

Le Centre Ressources INTIMAGIR PACA est actuellement en phase de déploiement. Il organise actuellement ses animations territoriales par le biais du camion itinérant Octobus, avec pour mission de recenser les ressources et de tisser des liens avec les acteurs du territoire avant la mise en place d'une plate-forme numérique, qui sera créée dans les prochains mois

Pour en savoir plus, consultez le [site du Creai Paca](http://site.du.Creai.Paca).

 CREAI PACA & CORSE
04 96 10 06 60
contact@creai-pacacorse.com



DES FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS ET GESTES QUI SAUVENT

Face à une personne en danger, avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie. Grâce aux sapeurs-pompiers, apprenez les gestes de premiers secours !

Faire des concitoyens le premier maillon de la chaîne des secours en leur enseignant les bons réflexes à adopter : voilà qui permet d'augmenter sensiblement les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficaces les interventions des services de secours.

C'est pourquoi les sapeurs-pompiers, acteurs d'urgence mais aussi de prévention, sont également formateurs du grand public au secourisme en France. Ils contribuent ainsi chaque jour à encourager la mobilisation des énergies au service des citoyens et de la vie, tout simplement !

L'UDSP 83, certifiée Qualiopi, propose un plan de formations au secourisme (Gestes Qui Sauvent et PSC1) adapté à la demande des concitoyens et établissements (publics, privés), et aménagé afin d'être accessible aux personnes en situation de handicap : traduction en Langue des Signes Française et adaptation aux personnes autistes.

Une équipe de formateurs, regroupant des professionnels du secours, a été sensibilisée à l'accueil de personnes souffrant de handicaps visuels, cognitifs et psychiques.

Trois types de formations adaptées seront dispensées :

- Gestes Qui Sauvent sur 4h.
- Le PSC1 sur 14h.
- Le PSE1 sur 70h.

Toutes les personnes à partir de 10 ans pourront s'inscrire.

Des parents, aidants, amis pourront également bénéficier de ces formations qui se dérouleront en mixité handi/valides.

N'hésitez pas à les contacter !

 Union des Sapeurs Pompiers du Var
04 94 99 79 60 choix n°1
formation@udsp83.fr



DES ATELIERS POUR MIEUX APPRÉHENDER LA PRATIQUE DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET

ICOM'provence, Tiers-lieu de l'accessibilité numérique en région PACA, est un centre de conseils, de formations et d'aides techniques permettant aux personnes fragilisées et en situation de handicap d'accéder aux nouvelles technologies.

L'association Icom'Provence propose régulièrement des stages ou ateliers en collectif ou en individuel autour des outils numériques (création de jeux vidéos, apprentissage de la frappe au clavier, initiation au codage, etc).

 ICOM'Provence
04 96 22 05 86
contact@icomprovence.net
https://www.facebook.com/icomprovence/?locale=fr_FR



JULIEN ORLANDINI
Directeur de la CAF du Var

Suivez-nous sur :

